

CONVENTION DE RESILIATION

ENTRE D'UNE PART

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et échevins, au nom duquel agissent Mme Florence Frelinx, Première Echevine du Patrimoine Public, des Sports, des Espaces Verts et du Bien-Être Animal, et Mme Emilie Dupont, Secrétaire de la Ville, en exécution d'une décision du Conseil communal du .

Ci-après dénommée : « La Ville ».

ET D'AUTRE PART

L'association de droit public Les Cuisines Bruxelloises, n° BCE 0867.322.926 dont le siège est établi Hôtel de Ville Grand Place 1000 Bruxelles représentée par M. José Orrico, Directeur Général, et Mme. Faouzia Hariche, Présidente, en exécution de la décision du Conseil d'Administration du .

Ci-après dénommée : « L'emprunteur ».

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

La Ville est propriétaire de plusieurs terrains agricoles à Zaventem (1933), 95 Zavelstraat. Le site fait partie de son domaine privé et la Ville y exploite une pépinière.

Par convention du 09/09/2024, la Ville a mis certaines portions de ces terrains à la disposition des Cuisines Bruxelloises afin de lui permettre d'y mener une activité de maraichage au profit des crèches de la Ville de Bruxelles.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT

ARTICLE Unique.

La convention de prêt de terre signée entre parties est résiliée en toutes ses dispositions à partir de 01/01/2026.

Fait à Bruxelles le _____, en autant d'exemplaires que de parties, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Par le Conseil :
Le Secrétaire de la Ville

Pour la Ville de Bruxelles

Le Conseil,

Emilie DUPONT

Florence FRELINX, Première
Echevine

Le Directeur Général

Pour l'emprunteur

La Présidente

José ORRICO

Faouzia HARICHE